



# COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

## Seizième session

Réunion en ligne, 5, 7 et 21 avril 2022

Informations actualisées sur les activités relatives aux  
organismes nuisibles d'apparition récente

Point 13 de l'ordre du jour

Document établi par le secrétariat de la CIPV

## I. Contexte

1. Au cours de la quatorzième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), qui a eu lieu en 2019, les questions relatives aux «organismes nuisibles d'apparition récente» ont été regroupées avec les activités menées au titre de l'élément consacré au «Renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles» dans le Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030).

2. Lors de sa réunion tenue en juillet 2020<sup>1</sup>, le Bureau de la CMP a mis sur pied un groupe de réflexion sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles. Il en a sélectionné les membres à sa réunion de décembre 2020<sup>2</sup>. Le Groupe de réflexion s'est réuni à distance en 2021 et a adressé un certain nombre de recommandations à la CMP (qui ont été présentées au titre du point 8.8.1 de l'ordre du jour). L'une d'entre elles consiste à proposer au Comité des normes (CN) de demander au Groupe technique sur le Glossaire des termes phytosanitaires de se pencher sur l'expression «organisme nuisible d'apparition récente» et sur les définitions connexes<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Rapport de la réunion du Bureau de la CMP tenue en juillet 2020 (en anglais): <http://www.ippc.int/en/publications/88659/>.

<sup>2</sup> Rapport de la réunion du Bureau de la CMP tenue en décembre 2020 (en anglais): <http://www.ippc.int/en/publications/89287/>.

<sup>3</sup> Le Groupe de réflexion a proposé la définition suivante pour l'expression «organisme nuisible d'apparition récente»: «*Organisme nuisible considéré comme organisme de quarantaine pour lequel le risque ou l'impact phytosanitaire pour une zone a récemment augmenté de manière notable, en raison de modifications des facteurs intrinsèques de l'organisme nuisible, de ses hôtes, de ses filières ou de facteurs liés à l'environnement, les dommages potentiels atteignant des proportions épidémiques*».

D'autres recommandations du Groupe de réflexion peuvent également avoir un impact sur la manière dont la communauté de la CIPV gère les organismes nuisibles d'apparition récente.

3. En 2021, deux organismes nuisibles au centre des préoccupations de la communauté de la CIPV ont fait l'objet d'efforts à l'échelle mondiale, et les activités de lutte contre ces organismes ont été intégrées au plan de travail du secrétariat de la CIPV. Les deux organismes nuisibles en question sont:

- la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*)<sup>4</sup>;
- le champignon responsable de la fusariose du bananier (race tropicale 4) (*Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense*, race tropicale 4)<sup>5</sup>.

4. On trouvera ci-après des informations relatives aux activités menées par le secrétariat de la CIPV pour contribuer à lutter contre ces deux organismes nuisibles.

## II. Groupe de travail technique de la FAO et du secrétariat de la CIPV sur les mesures de quarantaine et phytosanitaires dans le cadre de l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne

5. Ce groupe de travail vise à fournir au Comité technique de l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne des conseils pratiques, qui soient fondés sur les données scientifiques et factuelles les plus récentes et qui soient harmonisés au niveau international, pour les activités de prévention, de préparation et d'enrayement en rapport avec la chenille légionnaire d'automne<sup>6</sup>. Il a été mis sur pied dans le cadre de l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne menée par la FAO<sup>7</sup>. Ce groupe, qui rassemble des spécialistes issus d'organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), d'organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV), du milieu universitaire et du secteur privé, s'est réuni à distance presque tous les mois depuis le mois d'août 2020.

6. Le Groupe de travail technique a produit les résultats attendus. Les *Directives relatives à la prévention, à la préparation et aux interventions menées dans le cadre de la lutte contre Spodoptera frugiperda*<sup>8</sup> ont été publiées en anglais, arabe, français et russe. Ces directives fournissent des informations sur la distribution et la biologie de l'organisme nuisible, les activités à mener dans le cadre du plan de prévention et de préparation lorsque l'organisme nuisible est encore absent, et les activités à mener dans le cadre du plan d'intervention, y compris les mesures phytosanitaires, lorsque la présence de l'organisme nuisible a officiellement été détectée et confirmée.

7. Le secrétariat de la CIPV, bénéficiant d'un appui précieux de la part du Groupe de travail technique, a organisé une série de trois webinaires consacrée à la prévention de la menace mondiale que représente la chenille légionnaire d'automne et intitulée «Fall Armyworm, a global threat to prevent».

---

<sup>4</sup> La CMP, à sa quatorzième session (2019), s'est penchée sur le concept d'organisme nuisible d'apparition récente, et plusieurs pays se sont dits préoccupés par la situation concernant *Spodoptera frugiperda*. Voir le rapport de la quatorzième session de la CMP (2019): [https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2019/08/CPM-14\\_Report\\_withISPMs\\_FRENCH-2019-08-06.pdf](https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2019/08/CPM-14_Report_withISPMs_FRENCH-2019-08-06.pdf).

<sup>5</sup> Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a constitué, en juin 2020 (par décision électronique), une nouvelle équipe chargée de la fusariose du bananier (race tropicale 4). Cette décision a été mentionnée dans le rapport de la réunion du Comité tenue en juin 2021 (en anglais): <http://www.ippc.int/en/publications/90286/>.

<sup>6</sup> Mandat du Groupe de travail technique FAO/CIPV sur les mesures de quarantaine et phytosanitaires dans le cadre de l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne (en anglais): [http://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2020/09/ToRs\\_Quarantine\\_and\\_Phytosanitary\\_in\\_Relation\\_to\\_Trade2020-08-18\\_2.pdf](http://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2020/09/ToRs_Quarantine_and_Phytosanitary_in_Relation_to_Trade2020-08-18_2.pdf).

<sup>7</sup> Page web de la FAO consacrée à l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne: <http://www.fao.org/fall-armyworm/global-action/fr/>.

<sup>8</sup> *Directives relatives à la prévention, à la préparation et aux interventions menées dans le cadre de la lutte contre Spodoptera frugiperda*: <https://www.fao.org/publications/card/en/c/CB5880FR>.

Près de 120 participants venus d'Asie, d'Afrique, d'Europe et des pays du Pacifique ont participé à chacun des webinaires tenus en anglais, des services d'interprétation ayant été fournis en arabe, français et russe. Les enregistrements, les présentations et les comptes rendus des séances de questions-réponses sont disponibles sur la page web de la série de webinaires<sup>9</sup>.

### III. Équipe chargée de la fusariose du bananier (race tropicale 4)

8. Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a mis sur pied une équipe chargée de la fusariose du bananier (race tropicale 4) afin que celle-ci élabore un plan de travail, conformément aux recommandations du Groupe de réflexion de la CMP, recueille des informations concernant la race tropicale 4 et mette au point des documents pertinents sur la prévention, la préparation et l'intervention à l'échelle mondiale, ainsi que des supports de communication connexes, aux fins d'activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités<sup>10</sup>. L'équipe se compose d'experts qualifiés que le Comité a sélectionnés parmi les candidatures présentées par des ONPV, des ORPV, des universités et des entreprises privées<sup>11</sup>. Elle s'est réunie trois fois en 2021<sup>12</sup>.

9. L'équipe a examiné les 15 ressources soumises en réponse à l'appel lancé par le secrétariat de la CIPV, notamment des rapports techniques d'analyse de la situation, des directives et du matériel de formation. Ces ressources ont été examinées en fonction des critères établis par le Comité concernant les ressources mises à disposition.

10. L'équipe du Comité a recensé des lacunes dans les ressources existantes et a décidé d'établir un plan d'action en vue d'élaborer des directives relatives à la prévention, à la préparation et aux interventions. L'équipe est également convenue de concevoir et d'organiser des ateliers de travail sur le diagnostic et la surveillance de la fusariose du bananier (race tropicale 4), à l'intention des pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), dans le cadre du projet d'appui de la FAO au programme de facilitation des échanges du COMESA<sup>13</sup> (GCP/INT-387-COM [2018-2022]).

11. Les travaux menés sur ces deux organismes nuisibles d'apparition récente ont permis au secrétariat de la CIPV d'acquérir une certaine expérience quant à la mise en place de ressources mondiales consacrées aux activités de prévention et de préparation et à la mise au point d'interventions plus efficaces en cas d'apparition de foyers. Cette expérience contribuera à la mise en œuvre de certaines des recommandations du Groupe de réflexion de la CMP, lesquelles seront également en phase avec l'élément qui est consacré au renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparitions de foyers d'organismes nuisibles dans le Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030).

12. La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à :

- 1) *prendre note* des activités menées actuellement par le secrétariat de la CIPV en rapport avec les organismes nuisibles d'apparition récente;

---

<sup>9</sup> Page web de la série de webinaires intitulée «Fall Armyworm, a global threat to prevent»:

<https://www.ippc.int/fr/news/workshops-events/webinars/fall-armyworm-faw-training-part-1-22-october-part-2-19-november-and-part-3-10-december/#>.

<sup>10</sup> Mandat de l'équipe du Comité chargée de la race tropicale 4 (en anglais):

<http://www.ippc.int/en/publications/90172/>.

<sup>11</sup> Liste des membres de l'équipe du Comité chargée de la race tropicale 4: <http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/ic-sub-group/ic-team-on-tropical-race-4-tr4/>.

<sup>12</sup> Rapports de l'équipe du Comité chargée de la race tropicale 4 disponibles (en anglais) à l'adresse:

<http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/ic-sub-group/ic-team-on-tropical-race-4-tr4/>.

<sup>13</sup> Projet de facilitation des échanges du COMESA: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/comesa-trade-facilitation-programme/>.

- 2) *promouvoir* l'utilisation des ressources mondiales relatives aux activités de prévention, de préparation et de lutte contre la chenille légionnaire d'automne et la fusariose du bananier (race tropicale 4);
- 3) *encourager* les parties contractantes, les ONPV, les ORPV et autres parties prenantes à participer activement aux webinaires, aux ateliers de travail et aux activités portant sur les organismes nuisibles d'apparition récente.